



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Marien LOVICH	Madame Nora EL MESDADI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène	Monsieur Henri-Bénigne DE
Madame Lydie PFANDER-MENY	JUILLARD-RANDRIAN	VREGILLE
	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU

OBJET : SPORTS

Année 2024 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - @TEAM SPORT DIJON

Le soutien de la Ville de Dijon en direction de ses sportives et sportifs est important et prend notamment la forme d'une aide financière octroyée, dans le cadre de contrats de partenariat.

L'objectif est de permettre à ces athlètes de se préparer au mieux à l'ensemble des manifestations et compétitions sportives auxquelles ils sont amenés à participer durant la saison, en contrepartie de leur engagement à véhiculer le nom et l'image de la Ville dans chacun de ces événements.

Depuis 2022, la Team Sport Dijon qui rassemble les sportives et sportifs de haut niveau du territoire autour des valeurs d'« Excellence, Emotion, Ambition », a vu son nombre de candidatures augmenter de manière significative.

2024 étant une année importante pour le sport français, avec l'organisation des Jeux Olympiques de Paris qui se tiendront du 26 juillet au 11 août et les jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre 2024, la Ville a souhaité renouveler le soutien auprès de ses athlètes de haut niveau et porter l'enveloppe financière dédiée aux athlètes à 60 000 €, soit 10 000 € de plus que l'année passée.

Cette augmentation permet d'accompagner plus particulièrement six athlètes de très haut niveau qui ont leur chance de participer aux épreuves Olympiques et paralympiques, à savoir : Hector DENAYER (natation), Léa FERNEY (tennis de table), Lucie NOLET (basket fauteuil), Sébastien VERDIN (rugby fauteuil); Célia SERBER (gymnastique) et Alexis MIELLET (athlétisme).

A cet égard, il vous est donc proposé de consacrer 27 000 €, soit 45 % de l'enveloppe, en attribuant les sommes de 4 000 à 5 000 € à ces sportives et sportifs selon les modalités décrites en première partie du tableau annexé au rapport.

Par ailleurs, les athlètes prometteurs du territoire pourront intégrer la #Team Sport Dijon sous réserve de justifier de leur présence sur les listes ministérielles de haut niveau ou de participation à des compétitions internationales.

Chaque demande fait ensuite l'objet d'une étude approfondie tenant compte des résultats sportifs internationaux obtenus au cours de la saison, du projet sportif, professionnel ou scolaire présenté, du budget annuel nécessaire à la pratique ainsi que de l'implication dans les événements organisés par la Ville (Semaine Olympique et Paralympique,...).

Cette instruction permet de soutenir ou non un dossier et, en cas de soutien, de proposer une aide allant de 500 à 3 000 euros.

Ainsi, il est proposé de répondre favorablement à dix-sept athlètes féminines et vingt-deux athlètes masculins supplémentaires selon les conditions décrites dans la deuxième partie du tableau annexé au rapport.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **décider** de soutenir les quarante cinq athlètes présentés dans le tableau annexé au rapport, dans le cadre de l'intégration à la #Team Sport Dijon, en contrepartie de leur engagement de promouvoir le nom et l'image de la Ville ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les contrats de partenariat à conclure entre la Ville et ces athlètes, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)